

REPUBLIQUE RWANDAISE  
 MINISTERE CHARGE DES RELATIONS  
 INSTITUTIONNELLES  
 B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 19.1.1989 du 02.02.89  
 Inscrit sous poste 1 du 23.1.89

30 JAN. 1989

Kigali, le 23.1.89  
 Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Service des Affaires Juridiques

Note à Monsieur l'Ordonnateur-  
 Trésorier du Rwanda  
KIGALI

Conformément à l'état de paie  
 ci-joint, donnant le détail par agence, le montant des traitements  
 à virer par Etablissement financier est le suivant, pour le mois  
 de janvier 1989:

NOMS ET PRENOMS	: Etablissement	: N° Compte	: Net à payer:
	: financier	:	:
HATEGEKIMANA J. Baptiste:	C.E.R.	: 202751/08:	10.150 ✓
NGOGA Gabriël	: C.C.P.	: ZA 272 :	6.846 ✓
TOTAL	:	: <u>0.P-193 du 1-2-89</u>	16.996 ✓

Nous disons: SEIZE MILLE NEUF CENT NONANTE SIX FRANCS RWANDAIS

Fait à Kigali, le 19/01/1989

La Gestionnaire des Crédits  
 MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre chargé des Relations  
 Institutionnelles  
 Antoine NTASHAMAJE

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
 DES FINANCES  
 Kigali, le 30 JAN. 1989

30/1/89

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE CHARGE DES RELATIONS  
INSTITUTIONNELLES  
B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du ..... 19-110-02-01-02

Inscrit sous poste ..... du 9-3-1-89

Kigali, le ..... 19-01-89

Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Service des Affaires Juridiques

Note à Monsieur l'Ordonnateur-  
Trésorier du Rwanda  
KIGALI

Conformément à l'état de paie  
ci-joint, donnant le détail par agence, le montant des traitements  
à virer par Etablissement financier est le suivant, pour le mois  
de janvier 1989:

NOMS ET PRENOMS	: Etablissement:	N° Compte	: Net à payer:
	: financier	:	:
HATEGEKIMANA J. Baptiste:	C.E.R.	: 202751/08:	10.150 :
NGOGA Gabriël	: C.C.P.	: ZA 272 :	6.846 :
TOTAL	:	:	16.996 :

Nous disons: SEIZE MILLE NEUF CENT NONANTE SIX FRANCS RWANDAIS

Fait à Kigali, le 19/01/1989

La Gestionnaire des Crédits

MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre chargé des Relations  
Institutionnelles

Antoine NTASHAMAJE

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES

Kigali, le

# Liste de Paie du mois de J A N V I E R 1 9 8 9

SERVICE : AFFAIRES JURIDIQUES

INR 82873 - 1000

1 N°	2 Noms	3 Salaire	4 Date	5 Prime	6 Rap.	7 Total	8 Retenues		10 qualité	11 Pers. à charge	12 Pens. patron. 3% de 7	13 Pens. pers. 3% de 7	14 Risques prof. 2% de 7	15 Soins Méd.	16 Total imposable	17 Taxe prof.	18 Net à payer	19 Signature	20		
							Prêt pour constr.	avance sur trait.													
1																					
2		<u>C.E.R.</u>																			
3	HATEGEXIMANA J. Baptiste	11 250	1.6.87	-	-	11250	-	-	Chauf	-	338	338	225	83	10 829	679	10 150				
4																					
5		<u>C.G.P.</u>																			
6																					
7	NGOGA Gabriël	7 377	1.10.84	-	-	7377	-	-	Plant	-	221	221	148	50	7 106	210	6 846				
8																					
9																					
10																					
11																					
12																					
13																					
14																					
15																					
16																					
17																					
18																					
19																					
20																					
21																					
22																					
23																					
24																					
25																					
	Total	18 627	-	-	-	18627	-	-	-	-	559	559	373	50	17 935	889	16 996				

Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du **18.110.02.01.02**.....  
Inscrit sous poste ..... du .....

Cotisation risques prof. Col. 14 - 373  
Pension patronale col. 12 - 559  
Salaire brut col. 7 - 18 627  
Colonne 9 -  
Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - 19 559

Le Responsable,  
Le Ministre chargé des  
Relations Institutionnelles,

**ANTOINE NTASHEAJE**

**MUKESHIMANA Clémence**

KIGALI, le **19 Janvier 1989**.....  
Le (La) Gestionnaire des Crédits,